

pas donné à celle d'Espagne toute la satisfaction qu'elle souhaitoit au sujet de l'Abbé Alberoni qu'elle avoit si fortement recommandé. La Cour d'Espagne à son tour a marqué son vif ressentiment en empêchant que le Nonce Aldourandini ne mit le pied dans le Royaume pour y faire ses fonctions; mais à présent il y a lieu de croire qu'il y a eu quelque accommodement & que le Saint Pere a promis d'avoir à l'avenir plus d'égard aux recommandations qui lui seroient faites de sa part, puisque l'ordre d'empêcher le Nonce d'entrer en Espagne a été révoqué, qu'il est arrivé à Saragosse, & qu'il est attendu incessamment à Madrid. Quelques avis portent que le Saint Pere fera une promotion particulière en faveur de cet Abbé, pour ôter toute occasion à cette Cour de se plaindre.

VI. C'est peut être à cause de ses promesses, ou pour exciter le Pape à les mettre plutôt en exécution, que l'on a permis, que le Tribunal de l'Inquisition établi à Tolède fit publier un Decret qui défend la lecture de tous les écrits imprimez ou manuscrits contre la Constitution *Unigenitus*, sous de très-rigoureuses peines, que cette Jurisdiction sçait parfaitement faire sentir à ceux qui contreviennent à ses Ordonnances; ce fut le 6. du mois de Juin que cet Edit fut publié à Madrid, & ensuite par tout le Royaume, pour que chacun ait à s'y conformer.

VII. La Flotte qui est destinée contre les Turcs, s'est aussi mise en mouvement depuis l'arrivée du Nonce en ce País. Elle est présentement à la Rade de Barcelonne, d'où elle doit partir incessamment pour joindre

*Il est permis au Nonce Aldourandini d'entrer en Espagne.*

*Decret de l'Inquisition de Tolède au sujet de la Constitution.*

*Flotte contre les Turcs prête à partir.*